

CANNABIS, DONNÉES ESSENTIELLES QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

La France figure parmi les pays les plus consommateurs en Europe tant chez les jeunes adultes que les adolescents. En France métropolitaine, en 2005, 12,4 millions de personnes âgées de 12 à 75 ans déclarent avoir consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie. Parmi ces expérimentateurs, 3,9 millions en ont consommé dans l'année et, au sein de ce groupe, 1,2 millions sont des consommateurs réguliers (au moins 10 fois par mois) dont 550 000 usagers quotidiens. La part des consommateurs réguliers est en hausse : entre 2000 et 2005 elle est passée de 3,8 à 5,9 %.

En 2005, 49,5 % des jeunes de 17 ans déclarent avoir expérimenté le cannabis. En moyenne cette expérimentation a lieu à 15 ans. Toujours chez les 17 ans, 10,8 % en ont un usage régulier (au moins 10 fois par mois) : 15 % des garçons et 6,8 % des filles. A 17-18 ans, au vu d'un test de repérage, la moitié des usagers réguliers sont considérés comme problématiques.

Le cannabis est le f^{er} produit stupéfiant saisi en France (9 saisies sur 10) ; 87 tonnes de cannabis (très majoritairement de la résine) ont été saisies en 2005.

Le prix moyen d'un gramme de cannabis se situe aujourd'hui autour de 4 euros : en dix ans il a baissé de 30 %.

Il n'existe pas de données sur les évolutions des taux de THC avant les années 1990. Parmi les produits saisis, les teneurs en THC ont légèrement augmenté depuis une dizaine d'années du fait de l'apparition de produits fortement dosés (+ 20 % de THC). Ces derniers restent très minoritaires sur le marché français (entre 2 et 5 % selon les sources). En 2005, la teneur moyenne en THC du cannabis (herbe et résine) se situe, selon les sources, entre 8 et 10 %.

Le nombre de consommateurs de 15 à 64 ans recourant à l'autoculture peut être estimé à 200 000.

Le chiffre d'affaires annuel issu de la vente de cannabis est évalué, à partir des données déclaratives, à 832 millions d'euros.

Les conducteurs sous influence du cannabis ont 1,8 fois plus de risques d'être responsables d'un accident mortel que les conducteurs négatifs (ce sur-risque est de 15 en cas de consommation conjointe d'alcool). Sur une base de 6 000 accidents mortels, le nombre annuel de victimes lié à une conduite sous l'emprise de cannabis serait de 230 décès.

La loi du 31 décembre 1970 interdit la détention, l'achat et l'usage de stupéfiants. Chaque année 90 000 personnes sont interpellées pour un usage de cannabis. La peine encourue peut aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 3 750 € d'amende. Depuis la loi du 3 février 2003, il existe un délit sanctionnant la conduite sous l'emprise de stupéfiants d'une peine de 2 ans d'emprisonnement et d'une amende de 4 500 €. En 2005, 21 000 dépistages de stupéfiants ont été effectués sur les routes ; 5 000 infractions ont été relevées (dont 900 avec alcool).

En 2003, 18 % des demandes adressées aux centres de soins aux toxicomanes concernaient le cannabis. Les consultations destinées aux jeunes consommateurs et à leurs familles, mises en place en 2005, ont attiré 16 000 usagers au cours de la première année d'existence de ce dispositif.

En prenant en compte l'ensemble des dépenses supportées par la collectivité, le coût social du cannabis peut être estimé à 919 millions d'euros.

Contact presse :

OFDT: Julie-Emilie Adès - 01 41 62 77 46 - julie-emilie.ades@ofdt.fr